



Règlement des courses 2014

1. Interprétation du présent règlement

L'autorité pour interpréter ce règlement est l'officiel désigné par la Fédération.

En cas de litige, la décision sera remise au comité mandaté pour le traitement des plaintes.

Ce comité sera formé de 5 personnes minimum présentes lors de l'événement et sera composé de la manière suivante :

- L'officiel désigné par la Fédération
- Un minimum de 3 membres du Conseil d'administration de la Fédération

Les membres du Conseil d'administration varieront en fonction de la classe du coureur portant plainte, et cela pour éviter qu'un membre ne se retrouve en apparence de conflit d'intérêt ;

- Un membre désigné par le festival organisateur.
- La décision de ce comité sera finale et sans appel.

2. RÉSPÉCT DES RÉGLEMENTS

Les règlements de la Fédération ainsi que ceux des festivals devront être intégralement respectés par tous les coureurs et leurs mécaniciens.

Un premier manquement au respect des règlements entraînera la disqualification du camion pour le festival en cours. Un deuxième manquement pourra entraîner la disqualification pour le reste de la saison et la perte des points pour la saison.

3. Respect envers les officiels et bénévoles

Tout geste antisportif ou paroles disgracieuses envers un officiel ou un bénévole sera passible d'une disqualification.

4. Consommation d'alcool et de drogue

Toute consommation d'alcool ou de drogue entraînera la disqualification du coureur et de son camion.

5. Carte de membre

Coureurs :

- La carte de membre est au coût de 250.00\$ jusqu'au 1 juin 2014. Après cette date, son coût passera à 300.00\$.
- Un coureur a droit de participer à un événement sans avoir acquitté les frais d'adhésion de la FECCLQ. Toutefois au deuxième événement, il devra payer 300.00\$ et ainsi devenir membre de la FECCLQ.
- Si un coureur n'a pas payé son adhésion, il se verra disqualifié pour la fin de semaine.

Acquittement des cartes de membre :

- Tout chèque doit être fait au nom de « FECCLQ » et posté à l'adresse suivante :

FECCLQ

Attention France Huot

330 rue Des Sables Apt 8

Québec, G1L 2T9

6. Inscription aux événements

Les membres de la Fédération ont un privilège de priorité d'inscription dans les événements. Toutefois, ce privilège cesse 30 jours avant l'événement. Passé ce délai, votre inscription sera à la discrétion de l'événement.

7. Description d'un camion pouvant s'inscrire à une course

Pour pouvoir s'inscrire à une course, le camion doit avoir :

- Un poids minimum du camion (7 000 KL)
- Le châssis d'un camion lourd, soit 3 essieux touchant au sol et pourvus de freins à chacun ;
- La classe 8 par le fabricant.
- La certification de la SAAQ prouvant qu'il peut aller sur une route ;
- Tous les accessoires normaux d'un camion

8. Inspection des camions

L'inspection des camions est obligatoire avant les courses et, par la suite, à la discrétion des officiels de la Fédération. Un refus d'inspection entraînera une disqualification du camion et de son chauffeur.

9. Nombre de personne dans le camion

Pour des raisons de sécurité, seulement deux personnes sont admises dans la cabine avant du camion.

10. Changement de classe

En cours de saison, un camion peut s'inscrire dans une classe supérieure de son inscription initiale, mais ne pourra pas diminuer dans une classe inférieure.

11. Essai de la piste

Chaque camion a droit à un minimum d'un essai par fin de semaine. Les essais doivent se faire avant les courses. **Ce règlement NE s'applique PAS à Notre-Dame-du-Nord.**

12. Pitt Meeting

La présence au pitt meeting est obligatoire pour tous. Un coureur peut déléguer un membre de son équipe comme représentant.

13. Vérification des camions vainqueurs

Un gagnant de course doit se présenter immédiatement à l'endroit désigné pour l'inspection de son camion par l'officiel et/ou le mécanicien désigné.

14. Temps de réparation

Le temps alloué pour une réparation est de 30 minutes par jour. Ce délai débute lorsqu'un coureur est appelé pour se présenter à une course. Dans le cas où un coureur déclare forfait, il conserve ses 30 minutes de réparation. Ce 30 minutes n'est pas transférable le lendemain. Si le coureur veut garder ses 30 minutes de la journée il doit déclarer forfait dès qu'il est appelé.

Lors des grandes finales, le temps alloué pour une réparation est de 15 minutes.

15. Changement de voie

Lors de la finale, un changement de voie est obligatoire.

16. Transmission automatique

Aucune transmission automatique n'est acceptée dans les catégories A ET B, à l'exception de M. Nelson Drouin qui bénéficie d'un droit acquis et approuvé par les membres de la Fédération. Son camion ne peut être conduit que par lui seul. Par contre pour l'open la transmission automatique est au choix du festival d'accepter ou de refuser le coureur.

17. Identification des camions

Chaque camion doit avoir son numéro de course aux endroits déterminés par le festival. Par contre, tous les camions devront avoir son numéro dans la vitre avant.

18. Vérification des camions

Officiel autorisé pour la vérification :

La vérification sera effectuée par le mécanicien désigné par la Fédération. Il pourra être accompagné par l'officiel de la Fédération.

Présence lors de la vérification :

Outre les officiels de la Fédération, seuls le coureur, son mécanicien et le propriétaire du camion pourront être présent durant cette vérification

Période de vérification :

La période de vérification sera entre 7h00 et 9h00. La présence du coureur et/ou de son mécanicien est obligatoire durant la vérification.

Système de protection :

Pour les camions des classes A et B, le système de protection suivant doit être installé :

Une courroie de convoyeur ou une plaque de métal, des anneaux pour l'arbre moteur (driveshaft) fixé au châssis du camion

Cette protection commence au moteur et se rend minimalement au premier différentiel.

Les réservoirs à carburant doivent être aussi protégés.

Même si cela n'est pas obligatoire pour la classe C, cela est fortement recommandé.

Procédure de vérification :

Le mécanicien et/ou l'officiel fera ouvrir le capot du moteur par le coureur ou son mécanicien pour s'assurer de la conformité du moteur et des systèmes du camion. Si le coureur n'a pas de mécanicien ce sera sa responsabilité de s'en trouver un pour faire le travail.

S'il y a des pièces ou des systèmes à défaire pour permettre une vérification, cela sera fait par le coureur ou son mécanicien

Conformité des camions :

Tout camion fautif devra se conformer aux règlements avant de pouvoir se joindre à la course.

Voici les points qui seront vérifiés :

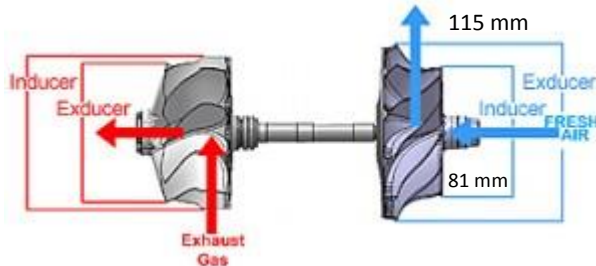
- Moteur et ses composantes
- Le nombre de turbo
- Aucun blower ne sera accepté
- Aucune injection additionnelle (PROPANE, NITRO, EAU, LAVE-VITRE ETC)
- Inspection des réservoirs à diesel
- Inspection des réservoirs à air
- Inspection de la cabine et du bed
- Inspection de toutes les hoses du moteur
- Vérification de bras de vitesse

19. Règlement spécifique de la Classe A

1. Un moteur diésel de série de 19 litres
2. Maximum de 8 cylindres
3. Maximum de 2 turbos
4. Maximum d'un injecteur par cylindre

20. Règlement spécifique de la Classe B

1. Système d'entrée d'air d'origine (aucune pièce ajoutée ou modifiée)
2. Le turbo ne devra pas excéder 81 mm à inducer et 115 mm exducer sur le côté du compresseur. Aucuns règlements côté exhaust. Celui-ci sera mesuré par un vernier. Aucune surge groove. Aucune élice coupé (ligne continue)



1. Un seul turbo. Exception : un moteur Acert (twin turbo) d'origine de série MXS, BXS ou NXS sera accepté pour courser dans les classes B ou C
2. Maximum de 6 cylindres en ligne, un injecteur par cylindre
3. Moteur de 16 litres maximum ou moteur V8 à rod
4. L'apparence extérieure du moteur et du air to air devra rester de compagnie.
5. Il est permis d'ajouter seulement une pompe soit d'alimentation à fuel de type mécanique (hydraulique) ou soit électrique (fast)
6. Aucun ajout visible de pièces modifiées n'étant pas d'originel ne sera toléré

21. Règlement spécifique de la Classe C

1. Le règlement du C relève des festivals
2. Le classement se fera selon les temps
3. Le Rodéo du Camion se réserve le droit de faire des «spot check» pour vérifier si votre camion est trop puissant pour la catégorie.
4. Courses bobtail et chargé

22. Camions hors normes

1. Un camion qui ne rencontre pas les spécifications énoncées ci-haut ne pourra être inscrit dans les Classes A, B ou C. Toutefois, il pourra, à la discrétion des directions des événements, participer à l'Open ou à d'autres catégories ouvertes par l'événement.

23. Règlement des festivals

Coût d'inscription :

Le coût maximum qu'un festival peut exiger d'un compétiteur est de 140.00\$ par fin de semaine pour participer aux courses règlementées par la Fédération. Cela n'inclut pas la Classe Open.

Pour une inscription, le compétiteur a droit minimalement à :

- 4 laissez-passer adulte et des laissez-passer pour ses enfants (moins de 18 ans)
- Un terrain de camping gratuit (sauf si l'événement ne gère par lui-même ce service).

Les bourses :

Le coût minimum des bourses est de 30 000.00\$ qui doivent être réparti ainsi : 65% de la valeur totale des bourses pour les 8 premiers de la Classe A

30% de la valeur totale des bourses pour les 5 premiers de la Classe B

5% de la valeur totale des bourses pour les 3 premiers de la Classe C

Le tableau de course (draw) :

Chaque événement doit se munir d'un tableau pour le déroulement des courses.

Un membre de la direction de la FECCLQ sera sur place à l'inscription pour faire signer la décharge pour la FECCLQ et faire piger le coureur pour son ordre de départ. Un boulier a été acheté par la FECCLQ pour faire le tirage des départs des courses. Au moment de la pige, le coureur devra avoir payé sa cotisation de \$50.00 de 100.00\$ ou de 250.00\$ pour l'année si non il ne peut piger et ne pourra courir dans les courses.

Courses non règlementées par la Fédération :

Chaque événement peut, à sa discrétion, ajouter des classes de courses (OPEN, Zézettes, etc.). Toutefois, les bourses données dans ces classes ne diminuent en aucune façon le montant minimum des bourses demandées par la Fédération.

Le coût de participation à ces courses n'est pas compris dans le maximum qu'un événement peut demander à un coureur (voir R. 23 a). Chaque événement doit s'assurer de bien informer les coureurs à ce sujet.

24. Modification des règlements de course

Le Conseil d'administration se réserve le droit d'apporter des modifications, des éclaircissements ou des précisions à ce règlement si une situation l'exige. Cela pourra se faire en tout temps. Les coureurs seront informés des modifications avant l'événement suivant la modification.

25. Correspondance et informations

Informations sur les règlements :

Pour avoir des informations sur les règlements, vous devez contacter M. Luc Savard, président de la Fédération et Officiel désigné, au numéro 418-633-1060.

Pour toute correspondance, paiement ou autres questions, vous devez contacter Mme France Huot, secrétaire administrative de la Fédération, à l'adresse suivante :

FECCLQ

a/s France Huot

330 rue des Sables apt 8

Québec, G1L 2T9

418-930-6063 cell